

PERTES DE FONDS

Veuillez remplir les annexes relatives à la ou les pertes de fonds :

Annexe a : Dommages aux sols

Annexe b : Plantations pérennes et pépinières

Annexe c : Élevage

Annexe d : Ouvrages et stocks extérieurs

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif	Pièce jointe
Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Annexes déclaration des pertes de récoltes et /ou des pertes de fonds	Obligatoire en fonction du type de perte	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives attestant des pertes de récolte (*) et / ou des pertes de fonds	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	En cas de changement des coordonnées bancaires connues de la DDT(M) et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du présent formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire »	<input type="checkbox"/>
Attestation(s) d'assurance par compagnie	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Document établissant les droits du demandeur sur les biens sinistrés	Obligatoire	<input type="checkbox"/>

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (*) :

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;
- en cas de perte de fonds (dégâts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles.

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclusion d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature

(*) *Veuillez cocher les mentions utiles*

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

SINITRE : _____

DATE DE RÉCEPTION : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Autorisation de signature électronique
donnée par les autres associés du GAEC à l'associé qui effectue la télédéclaration

Dénomination sociale du GAEC :

Numéro SIRET :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Associés du GAEC (tous les associés doivent signer ce document)

Associés	Signature
M., Mme, Mlle : N° PACAGE :	
M., Mme, Mlle : N° PACAGE :	
M., Mme, Mlle : N° PACAGE :	
M., Mme, Mlle : N° PACAGE :	
M., Mme, Mlle : N° PACAGE :	

Autorisent :

M., Mme, Mlle :

N° PACAGE :

à télédéclarer et signer électroniquement la demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles pour le GAEC désigné ci-dessus

Annexe a2 - Pertes de Récolte

Déclaration des récoltes des cultures soumises à déclaration ayant subi des dommages pour l'année |2|0|1|Z|

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; **N° PACAGE :** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Année de la récolte	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)	Surface récoltée (ha.a.ca)	Surface grêlée (ha.a.ca)	Quantité récoltée (qx, kg, hl)	Nom et adresse des organismes auxquels vous avez livré	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance en euros (2)	Autre indemnité hors assurance en euros
						Grêle (1)	MRC (1)		
N : _____									
N-1									
N-2									
N-3									
N-4									
N-5									

(1) Cochez la case en cas de réponse positive (MRC : Multirisques climatiques)

(2) Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne (2) « Grêle ou MRC »

ATTENTION : Remplir 1 feuille par cultures soumises à déclaration

Date :

Signature :

(tous les membres pour un GAEC)

Annexe b - Pertes de fonds - Plantations pérennes

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Nature de fonds	Cultures pérennes			Eléments sinistrés
	Age à la date du sinistre* (années)	Nombre de pieds sinistrés (1)	Surface des parcelles sinistrées	
				N° des parcelles cadastrales ou n° d'ilôts PAC (2)
Chataigniers				
Chataigniers				
Noisetiers				
Noisetiers				
Vigne (plantier)				
Vigne (plantier)				
Vigne (complant)				
Vigne (complant)				

* si plusieurs ages ont été touchés pour une même culture, rajoutez des lignes supplémentaires

Date :

Signature :

(tous les membres pour un GAEC)

(1) Fournir à minima un devis ou un bon de commande lors du dépôt du dossier pour l'instruction. Fournir une **facture acquittée pour le paiement du dossier**

(2) Fournir un plan de localisation des parcelles concernées (vue aérienne ou extrait de carte IGN ou géoportail ou plan de déclaration PAC...)

DDT : 46

Pertes de fonds sur pépinières

Nature et date du sinistre : Gel avril 2017

Les **pertes de FONDS** concernent les végétaux dont le cycle de production est supérieur à 1 an et la date de commercialisation supérieure à 12 mois après le sinistre

Nom, prénom ou raison sociale du demandeur :	
Numéro SIRET	
Numéro pacage :	
Commune siège d'exploitation :	

Une espèce qui n'a été détruite par le sinistre ou qui sera pas arrachée en raison du sinistre ne doit pas être mentionnée sur cette annexe

Le taux d'abattement de 40% est appliqué à la valeur des végétaux à la date de survenance du sinistre.

Les plants vendus (avant ou après la survenance du sinistre) qui ont fait l'objet d'une réclamation de l'acheteur ne peuvent être pris en compte dans les pertes.

Communes reconnues sinistrées	Genre	Espèce	Variété	Catalogue retenu (1)	n° page	Spécifications du catalogue (hauteur, force, âge...)	a	b	c = a x b	d	f = d x b	g	h	i	J = h x i
							Nombre de plants en culture à la date du sinistre	Prix unitaire du catalogue (2)	Valeur initiale de la production (€)	Nombre de plants détruits	valeur de la perte en (€)	Coefficient	Perte indemnisable après abattement de 40% (€)	Taux d'indemnisation	Montant d'indemnisation prévisionnel (€)
												0,60			
												0,60			
												0,60			
												0,60			
												0,60			
												0,60			
												0,60			
												0,60			
												0,60			
Total												23,00%	0,00		

(1) E : Exploitant, P : Plandanjou / fournir les bilans comptables des 3 derniers exercices, dont celui intégrant la perte

(2) Si Plandanjou, colonne 25 et +

Je soussigné,, [titre ou qualité], atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus le
 J'ai constaté la destruction des plants, les rendant ainsi invendables le

(signature et cachet)

1 000 €
minimum de
dommages

page.../....

DDT : 46

Pertes de récolte sur pépinières

Nature et date du sinistre : Gel avril 2017

Les pertes de RECOLTE concernent les végétaux dont le cycle de production est inférieur ou égal à 1 an
 OU qui devaient être vendus dans les 12 mois à compter de la date du sinistre
 Les plants doivent être regroupés par espèce y compris ceux n'ayant pas été sinistrés afin de calculer le seuil d'éligibilité de 30 % par espèce
 Toutes les variétés d'une espèce, dont au moins une variété, a été détruite ou doit être détruite en raison du

Nom, prénom ou raison sociale du demandeur :	
Numéro SIRET	
Numéro pacage :	
Commune siège d'exploitation :	

La perte indemnisable sera obtenue en appliquant un abattement de 40 % représentant les frais de commercialisation non engagés

Les plants vendus (avant ou après la survenance du sinistre) même s'ils ont fait l'objet d'une réclamation par l'acheteur ne peuvent être pris en compte dans les pertes.

Les plants vendus (avant ou après la survenance du sinistre) qui ont fait l'objet d'une réclamation de l'acheteur ne peuvent être pris en compte dans les pertes.

							a	b	c = a x b	d	f = d x b	g	h	i	J = h x i
Communes reconnues sinistrées	Genre	Espèce	Variété	Catalogue retenu (1)	n° page	Spécifications du catalogue (hauteur, force, âge...)	Nombre de plants en culture à la date du sinistre	Prix unitaire du catalogue (2)	Valeur initiale de la production (€)	Nombre de plants détruits	valeur de la perte en (€)	Coefficient	Perte indemnisable après abattement de 40% (€)	Taux d'indemnisation	Montant d'indemnisation prévisionnel (€)
												0,60			
												0,60			
												0,60			
												0,60			
												0,60			
												0,60			
												0,60			
												0,60			
												0,60			
												0,60			
												0,60			
												Total		25,00%	0,00

(1) E : Exploitant, P : Plandanjou / fournir les bilans comptables des 3 derniers exercices, dont celui intégrant la perte

(2) Si Plandanjou, colonne 25 et +

Je soussigné,, [titre ou qualité], atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus le

J'ai constaté la destruction des plants, les rendant ainsi invendables le

(signature et cachet)

page.../....

Assurance des récoltes contre les risques climatiques

Numéro du contrat Grêle : _____

Numéro du contrat Multirisques climatiques (MRC) : _____

	Cultures sinistrées assurées	Superficies assurées (ha)	Capitaux totaux assurés (€)	Franchise par culture (*)	Indemnités versées (€)
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					

(*) Si le contrat souscrit est un contrat à l'exploitation ou pour un groupe de cultures, veuillez indiquer le montant global de la franchise.

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS DE L'ASSUREUR ET DE L'ASSURÉ

L'assuré, soussigné, atteste être assuré au jour de la calamité :

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature de l'assuré :

L'organisme d'assurance atteste que l'assuré mentionné ci-dessus, est assuré au jour de la calamité et que la contribution additionnelle dans le cas où elle existe, a été acquittée ou est exigible.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature de l'assureur :